

TROUVEZ-VOUS NORMAL QUE LES FAMILLES QUI NE S'OCCUPENT PAS DE LEURS ENFANTS CONTINUENT DE TOUCHER LES ALLOCATIONS FAMILIALES ?

Cette question simple, nous l'entendons souvent dans la bouche des habitants de la Somme.

Dans le cadre du budget 2013 du Conseil général, nous avons proposé que notre collectivité perçoive les allocations familiales, ainsi que l'allocation de rentrée scolaire, lorsque des enfants lui sont confiés par la Justice.

C'est une recette nouvelle dont le Conseil général aurait bien besoin ! C'est une recette nouvelle qui ne coûte rien aux contribuables de la Somme. C'est une recette nouvelle qui n'a pas d'effet sur le budget de la Sécurité sociale.

Alors que la collectivité doit assumer toutes les charges pour élever ces malheureux enfants, pendant des mois, voire des années, nous trouvons anormal que ces allocations continuent d'être versées à des parents défailants !

N'oublions pas que, dans notre département, 850 enfants sont placés dans des familles d'accueil et près de 500 dans des établissements spécialisés. N'oublions pas que le Conseil général a l'obligation de financer leur hébergement, leur nourriture, leur habillement, leur éducation, leurs activités de loisirs...

Notre proposition s'est inspirée de deux textes élaborés par des sénateurs, de droite comme de gauche, dont certains sont aussi présidents de conseils généraux. Nous avons d'ailleurs noté que les présidents socialistes de l'Aisne et de l'Oise avaient signé l'un des deux textes.

Notre proposition s'est inspirée des travaux de l'Assemblée des Départements de France, qui regroupe tous les conseils généraux. Le bureau de cette structure avait approuvé, à l'unanimité, les textes élaborés par les sénateurs.

Nous pensions donc que notre proposition ferait l'objet d'un consensus au sein de l'assemblée. Las, elle a été rejetée par l'ensemble des conseillers généraux de gauche !

Nous le regrettons d'autant plus qu'au Sénat, le même texte était adopté, au même moment, par 329 voix de droite et de gauche contre les 12 voix des sénateurs écologistes et de 4 sénateurs socialistes (sur les 128 que compte leur groupe).

Nous le regrettons d'autant plus qu'au même moment, le président socialiste du conseil général des Côtes d'Armor, parce qu'il dirige l'Assemblée des départements de France, se félicitait de ce vote quasi unanime du Sénat, estimant que le texte corrigeait une « anomalie », qu'il permettait de revenir à davantage d'équité sans stigmatiser des familles vulnérables. Naturellement, nous partageons cette appréciation positive.

Mais dans notre assemblée départementale, la posture politicienne de certains conseillers généraux de gauche l'emporte sur le bon sens, l'écoute et le respect. Sans doute pensent-ils être les seuls à détenir la vérité ! Quelle prétention de leur part ! Quel aveuglement face aux attentes des habitants !

Quand certains d'entre eux se limitent à des discours moralisateurs issus d'une philosophie politique d'un autre âge, nous choisissons, nous, le bon sens et la réalité. Nous continuerons à travailler quotidiennement au service de tous les habitants de notre département.